

Monsieur POIROT LUCIEN  
1 BIS RUE DE MALTOT  
50760 REVILLE  
FRANCE

Le 25 novembre 2023,

Cher(e) client(e),

Nous avons le plaisir de vous adresser (en deux exemplaires) le contrat d'AOT pour le stationnement de votre navire au port de Saint-Vaast-la-Hougue en 2024.

Les tarifs 2024 du port, adoptés par le conseil d'administration de la SPL le 9 novembre et par le conseil portuaire du 24 novembre 2023 sont en hausse de 4,77 %, tenant compte de l'évolution de l'inflation et des investissements à engager sur le port.

La SPL des ports de la Manche va engager le port vers la certification « ports propres » afin d'améliorer l'environnement du port de plaisance. Dans ce cadre, nous engagerons plusieurs investissements pour améliorer les services du port :

- récupération d'eau de pluie pour alimenter les nouveaux sanitaires,
- remplacement de réverbères en LED,
- acquisition d'un dispositif de collecte des déchets flottants dans le bassin,
- acquisition d'un bateau de servitude à propulsion électrique.

Nous vous invitons d'ailleurs à répondre à un questionnaire sur le dispositif « port propre » en scannant le QR code ci-dessous :



Le dispositif d'incitation à la mobilité des plaisanciers au sein du réseau des ports de la SPL (8 ports), est maintenu en 2024. **En tant que plaisancier titulaire d'une AOT annuelle, la SPL vous offre deux nuitées gratuites par an dans le port de votre choix, géré par la SPL.**

**Cette offre est soumise à conditions :**

- les nuitées ne pourront être accordées lors de la période du 14 juillet au 15 août,
- le titulaire de l'AOT devra obligatoirement déclarer son départ auprès de son port d'origine. Le port lui remettra une carte nominative.
- le titulaire de l'AOT devra présenter et faire tamponner sa carte nominative.
- les deux nuitées peuvent être consécutives ou non et être offertes dans deux ports différents de la SPL.

Enfin, la SPL maintient également son dispositif du Passeport Escale, à savoir le bénéfice de 15 nuitées gratuites dans d'autres ports du réseau Passeport Escale (tarification de 50€ TTC).

Nous vous remercions de bien vouloir nous retourner pour **le 31 décembre 2024 au plus tard**, un exemplaire du contrat signé, après avoir mis à jour vos coordonnées, accompagné d'une copie de votre attestation d'assurance en cours de validité. Comme les années précédentes, nous vous invitons à nous fournir une copie des documents de votre navire afin que nous puissions tenir à jour nos fichiers.

Toute l'équipe reste à votre service et vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année.

Olivier LEMAIGNEN,  
Directeur exécutif de la SPL.